

## II

(Actes non législatifs)

**ACCORDS INTERNATIONAUX****Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne**

Conformément à son article 31, paragraphe 1, l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne, signé à Bruxelles le 23 février 2021, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

---